

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha DESRUMAUX
24000 PÉRIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT



Objet : Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux – Cession à titre gratuit de 3 vélos à Assistance Electrique (VAE) à l'association Vélorution situé à Périgueux.

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions.

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux ne souhaite pas conserver les 3 VAE Giant au regard de leur âge et de leurs coûts de maintenance importants.

Considérant que l'association Vélorution située au 48 allée du port 24000 Périgueux accepte de se porter acquéreur les 3 VAE pour les réparer ou les démonter pour pièces sans aucune compensation financière.

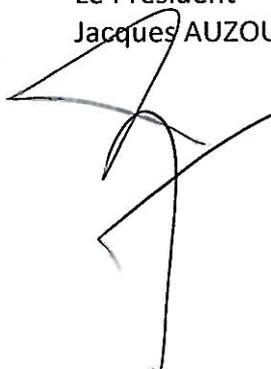
DECIDE

Article Unique : De céder à l'association Vélorution située à Périgueux les 3 VAE de marque GIANT gratuitement contre réemploi ou recyclage.

Fait à Périgueux, le

06 FEV. 2025

Le Président
Jacques AUZOU



Affiché le : 06 FEV. 2025